



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 8192

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation sanitaire de l'île de la Désirade. La population de la Désirade, petite île de 1 600 habitants éloignée de 15 kilomètres de la Guadeloupe, a été victime de problèmes graves de santé. Il y a eu deux épidémies : la première entre octobre 1995 et juin 1996, la deuxième entre avril 1997 et juin 1997. La première épidémie s'est arrêtée brutalement fin juin 1996 lorsque le médecin de l'île a demandé à tous les Désiradiens de ne plus boire l'eau du réseau. L'enquête menée par deux épidémiologistes du RNSP (réseau national de santé publique), à la demande de la DDASS locale, fin juillet 1996 (soit dix mois après le début de la première épidémie, et trois semaines après la fin) a conclu : qu'il n'y avait jamais eu de problèmes de santé publique sur la Désirade ; que la population a été victime d'une psychose collective ; que les responsables de cette psychose sont les deux médecins qui s'occupaient de la population ; enfin, que la qualité de l'eau était irréprochable. Cependant : le médecin de l'île qui a osé mettre en cause l'eau, avec virulence et publiquement, a été poignardé. Il a suffi de deux jours d'enquête aux gendarmes pour conclure à une tentative de suicide. Or cette conclusion a été mise en pièce par un médecin légiste ; l'ordre régional des médecins a donné raison aux deux praticiens qui ont été mis en cause par le rapport du RNSP et par la DDASS locale ; les rares analyses d'eau effectuées au cours de la première épidémie et rendues publiques concluent à une eau non potable ; la campagne des autorités sanitaires, en mars 1997, en faveur de la qualité de l'eau, déclenche la deuxième épidémie. Celle-ci s'arrête tout aussi brutalement que la première, dès que les médias mettent les Désiradiens en garde contre l'eau du réseau. Il lui demande ce qu'il compte faire pour venir en aide à une population pauvre, victime de problèmes graves de santé et qui a le sentiment d'être abandonnée par le pouvoir politique et par la DDASS locale.

Texte de la réponse

Le caractère exceptionnel et unique de la situation sanitaire à laquelle s'est trouvée confrontée, depuis 1995, la population de l'île de la Désirade dans le département de la Guadeloupe, caractérisée par un nombre élevé de personnes ayant subi une appendicectomie, ainsi que quelques épisodes de contamination de l'eau distribuée, a motivé une enquête approfondie des services sanitaires. Il ressort des investigations menées que, en aucun cas, ces épisodes de contamination bactériologique ne peuvent expliquer que ce soit par leur nature, leur fréquence ou leur niveau, un phénomène épidémique au long cours. De plus, aucune épidémie en rapport avec une maladie identifiable n'a pu être retrouvée et la seule explication possible finalement de cette série d'appendicectomies est celle d'une prise en charge inadaptée des malades. Les dernières informations communiquées au secrétaire d'Etat à la santé montrent que la qualité bactériologique de l'eau distribuée est restée satisfaisante depuis le 1er février 1997, seul 1 prélèvement sur 28 a mis en évidence une légère contamination de l'échantillon prélevé, et qu'il ne peut être conclu à une recrudescence du nombre de cas d'appendicites dans l'île de la Désirade pendant l'année 1997. En conséquence, il n'a pas paru utile de prendre des mesures particulières. Il a été cependant demandé au préfet de maintenir un suivi de la situation sanitaire et de mettre en place une surveillance renforcée de la qualité de l'eau distribuée, en prévoyant, le cas échéant, une information de la population dans le cas où des signes de contamination bactériologique seraient détectés.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8192

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4748

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1524